

### C'est quoi le CPF ?

Le CPF est un compte utilisable tout au long de la vie. Il permet de suivre une formation qualifiante, et est alimenté en euros.

Si je suis en temps plein, j'obtiens 500 euros par an, si je suis d'un niveau de qualification inférieur au CAP, j'obtiens 800 euros par an. Les droits sont déclarés par l'employeur.

### C'est pour tout le monde ?

Les droits au CPF sont pour les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emplois, les intérimaires (de 16 ans à la retraite). Les droits sont accessibles aux agents de la fonction publique sous condition.

S'il souhaite le réaliser sur le temps de travail, il faut l'accord de l'employeur. Sinon le salarié gère de manière autonome son compte personnel formation, sans que l'employeur soit informé.

### La connexion ?

La connexion est disponible sur le site du gouvernement, ou sur l'application mobile.



*c'est*  
**FACILE!**

### Que faire avec ?

Je peux réaliser **un bilan de compétences**, suivre une formation ou obtenir un diplôme - titre professionnel - une validation d'acquis d'expérience -- réaliser un accompagnement pour créer ou reprendre une entreprise



### Création du compte

1. Je me connecte sur « mon compte personnel de formation »
2. Cliquez sur « Je m'inscris et crée un compte »
3. Il me faut mon numéro de sécurité sociale, et un mot de passe
4. Je visualise mes droits
5. Je trouve ma formation
6. Je demande un devis (délai imposé de date de début 3 semaines après votre demande) et j'accepte ou non le devis.
7. C'est la caisse des dépôts qui règle, en fin de formation, le prestataire en déduisant directement la somme de mon compte personnel formation.